



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Caen, le 15 juillet 2020

COVID-19 : Une campagne de dépistage gratuit et sans ordonnance au Chemin-Vert à Caen

Afin de casser les chaînes de transmission du COVID-19, une stratégie d'identification des cas, de dépistage de leurs contacts et d'isolement des personnes malades et des contacts à risque est mise en œuvre depuis le début de l'épidémie sur tout le territoire normand. Il s'agit de repérer très précocement l'apparition de nouveaux cas, et en particulier de nouveaux cas groupés, pour contenir la circulation virale sur le territoire. Dans ce cadre, la Préfecture du Calvados, l'ARS Normandie, et les collectivités poursuivent leurs actions proactives de dépistage au Covid-19 pour faciliter l'accès aux tests.

Un cluster est en cours d'investigation depuis le 11 juillet dans le quartier Chemin-Vert à Caen. Deux foyers familiaux, représentant onze cas positifs, sont concernés. Cette situation fait l'objet d'un suivi renforcé de la part de l'ARS, en lien avec l'Assurance Maladie du Calvados, les médecins de ville et la cellule normande de Santé Publique France.

Dans une démarche de prévention et afin de casser les chaînes de transmission, la préfecture du Calvados, l'ARS Normandie et l'Assurance Maladie du Calvados encouragent fortement la population à se faire dépister gratuitement et sans ordonnance les jeudi 16, vendredi 17, lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 juillet, de 9h à 12h et de 14h à 17h, au Pôle de vie des quartiers Nord-Ouest, rue Jean Racine.

Chacun est invité à se faire tester pour connaître sa situation individuelle et pouvoir prendre les mesures nécessaires en cas de résultat positif. Toute démarche individuelle de dépistage contribue ainsi à l'effort collectif pour contenir la propagation du virus sur ce territoire.

Pour qui ?

Sur la base du volontariat, tous les habitants du Chemin-Vert peuvent être dépistés, avec ou sans symptôme.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication**

Tél : 02 31 30 66 05

Mél : pref-presse@calvados.gouv.fr

Suivez-nous sur

www.calvados.gouv.fr



Comment ?

Les personnes doivent se munir de leur **carte vitale** et d'une pièce d'identité. Ce dépistage est gratuit (pris en charge par l'Assurance maladie). Il ne nécessite pas de prescription médicale.

Lieux et horaires ?

Au Pôle de vie des quartiers Nord-Ouest, rue Jean Racine à Caen.

Les jeudi 16, vendredi 17, lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 juillet, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

La participation de la population au dépistage permet d'évaluer le niveau de circulation du virus sur le territoire, de repérer le cas échéant des cas positifs, de déclencher la recherche de personnes contacts de ces cas positifs, de les alerter afin de mieux les protéger et ainsi de casser les chaînes de transmission du virus.

Des actions d'information

Des actions de sensibilisation aux mesures barrières et aux dépistages vont être menées sur le quartier.

#TousMobilisés

L'apparition de ce cluster doit nous inciter à ne pas baisser la garde en termes de prévention et de respect strict des mesures barrières. Le virus circule encore et des nouveaux cas sont encore identifiés chaque jour. Afin d'éviter tout rebond épidémique et de limiter le risque de cas groupés, restons prudents et appliquons tous ensemble les gestes barrières, de bon sens et d'hygiène :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Recourir au télétravail lorsque c'est possible
- Limiter ses déplacements
- Réduire les contacts et respecter une distance d'un mètre minimum avec toute autre personne. En complément, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.
- Limiter les contacts avec les personnes vulnérables (personnes âgées de plus de 70 ans, immunodéprimées ou atteintes de maladies chroniques)

Le port d'un masque grand public est vivement conseillé pour se protéger et protéger les autres, notamment lorsque la distance physique d'1 mètre n'est pas possible, dans tous les lieux à risque, notamment dans les lieux clos recevant du public. Il ne se substitue en aucune manière au respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale.

Le masque « grand public » est à usage non-sanitaire, mais répond à des normes établies par les autorités sanitaires : il doit être respirable et filtrer les gouttelettes qui contiennent du virus, pour ne pas qu'elles rentrent ni ne sortent. Ils sont lavables pour la grande majorité et réutilisables plusieurs fois (certains modèles 20 ou 30 fois – se conformer aux recommandations du fabricant).

Les signes les plus classiques de la maladie sont la fièvre et la toux. Il est également possible de développer une diarrhée, un mal de tête, la perte de goût ou de l'odorat,

des courbatures inhabituelles et des engelures au niveau des doigts.

Aucune de ces situations ne doit être négligée. Si vous êtes victime de ces symptômes, même bénins,

consultez immédiatement votre médecin traitant

(si vous n'en avez pas, composez le 116 117 - appel gratuit 24h/24, partout en Normandie)

pour vous faire prescrire un test virologique RT-PCR. Portez un masque en permanence.

Pour identifier le centre de prélèvement le plus proche de chez vous : rendez-vous sur [Santé.fr](https://www.santefr.fr).

Contact presse préfecture

Monique BERNARD

Tel : monique.bernard@calvados.gouv.fr

mail : monique.bernard@calvados.gouv.fr

Contact presse ARS Normandie

Hélène MULLER

Tel : 02 31 70 97 63

mail : ars-normandie-communication@ars.sante.fr

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication**

Tél : 02 31 30 66 05

Mél : pref-presse@calvados.gouv.fr

Suivez-nous sur

www.calvados.gouv.fr

